

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commune de Blonay – Saint-Légier met à l’enquête publique la révision de son plan d’affectation (PACom) hors-centre

Blonay – Saint-Légier, 28.05.2025 – La Municipalité de Blonay – Saint-Légier met à l’enquête publique, du 4 juin au 3 juillet 2025, la révision de son plan d’affectation communal (PACom) pour le périmètre hors-centre, à l’exception du domaine touristique des Pléiades. Cette révision répond aux nouvelles exigences cantonales et fédérales en matière d’aménagement du territoire et vise à garantir un développement plus cohérent, équilibré et durable du territoire communal.

Une adaptation nécessaire aux normes en vigueur

Le Plan d’affectation communal (PACom) règle les modalités d’utilisation du sol en définissant l’usage des différentes zones de la commune selon des typologies de zones équivalentes dans toute la Suisse. Les plans d’extension des anciennes communes, adoptés respectivement en 1976 pour Blonay et 1983 pour St-Légier-La Chiésaz, prévoyaient encore de larges zones constructibles dans le hors-centre, principalement en secteur résidentiel. Or, selon le bilan cantonal, ces surfaces sont aujourd’hui trop importantes par rapport aux besoins réels. La révision du PACom permet ainsi de réduire les réserves de terrains à bâtir, conformément aux objectifs du Plan directeur cantonal, qui projette les besoins démographiques pour les 15 prochaines années.

Une approche différenciée entre centre et hors-centre

La Commune a choisi de dissocier les périmètres "centre" et "hors-centre" dans ses démarches d’aménagement. Tandis que le centre bénéficie d’une planification intercommunale avec des possibilités accrues de densification, le hors-centre est soumis à une planification stricte à l’échelle communale, limitée par un taux de croissance annuel. Cette séparation permet d’adapter les stratégies d’urbanisation aux contraintes légales tout en assurant un développement équilibré du territoire.

Protection du patrimoine, paysage et cadre de vie

Cette révision va au-delà des aspects techniques : elle tient compte de nouvelles thématiques telles que la protection du patrimoine bâti, la préservation du paysage, la gestion des risques naturels et la valorisation de la biodiversité. Plusieurs hameaux historiques comme les Chevalleyres, le Péage ou Leyterand font l’objet de règles adaptées pour préserver leur caractère traditionnel.

Les droits à bâtir ont également été harmonisés à l’échelle communale, à la suite de la fusion des deux anciennes communes. La réglementation permet désormais plus de flexibilité dans les types de logements, tout en introduisant des outils pour protéger les espaces verts, comme des indices de verdure ou des zones de préservation des jardins historiques.





COMMUNE DE
Blonay - Saint-Légier

Consultation publique et séance d'information

La mise à l'enquête démarre le 4 juin et se poursuit jusqu'au 3 juillet 2025. Durant cette période, le dossier complet peut être consulté au Service de l'urbanisme et des travaux, route des Deux-Villages 23 à St-Légier-La Chiésaz, ou en ligne via le site internet communal : <https://www.blonay-saint-legier.ch/autresenquetespubliques>.

Une séance d'information publique est organisée le mardi 10 juin à 20h, à la Grande salle de l'Ancien Stand à Blonay.

Blonay, le mercredi 28 mai 2025

Renseignements :

M. Alain Bovay, syndic
Tél. 079 210 25 42
E-Mail : alain.bovay@bstl.ch

M. Thierry George, municipal
Tél. 076 430 11 43
Mail : thierry.george@bstl.ch



Commune de Blonay – Saint-Légier
Route du Village 45
Case postale 12
1807 Blonay

Tél. 021 564 02 00
E-mail administrationgenerale@bstl.ch
www.blonay-saint-legier.ch